

REGLEMENT DE L'ACTION "MAES CONCERTS AU PUB"

1. Généralités

Le présent règlement s'applique exclusivement à l'action 'MAES CONCERTS AU PUB' (ci-après dénommée « l'**Action** »), organisée par Alken-Maes SA (ci-après dénommée « l'**Organisateur** ») ayant son siège social à l'adresse 2800 Malines, Blarenberglaan 3C b2, avec numéro d'entreprise BE 0716.926.901.

Cette Action a pour but de soutenir et promouvoir la marque de la bière Maes. L'organisateur préconise une consommation d'alcool modérée et responsable en tout temps et donc aussi pendant cette action.

L'Action se déroule chaque jour pendant la période du 03/07/2023 jusqu'au 31/07/2023 inclus (ci-après dénommée « la **Période de l'action** ») selon les conditions indiquées ci-après.

2. Conditions de participation

La participation est réservée aux personnes physiques, ayant leur domicile en Belgique et ayant atteint au moins l'âge de 18 ans au début de l'Action.

Les participants doivent être disponibles les 11 et 31 août 2023.

Sont exclus de participer à cette Action, tous les collaborateurs de l'Organisateur et agences concernées, tous les vendeurs et collaborateurs des magasins/distributeurs/entreprises horeca participants ainsi que toutes personnes qui seraient soupçonnées de fraude par l'Organisateur.

La participation à cette Action entraîne, sans réserve, l'entière acceptation par le participant de ce présent règlement, ainsi que toutes décisions prises par l'Organisateur concernant cette Action. L'Organisateur a le droit à tout moment de contrôler le suivi et la correcte application de ces règles.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser des participants pour des raisons éthiques, commerciales, pratiques ou autres. Aucun recours n'est possible à l'encontre de cette décision.

L'Organisateur a le droit de modifier à tout temps les conditions de l'Action ou de mettre fin à l'Action, pour quelque raison que ce soit, y compris pour cas de force majeure. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de modification ou arrêt de l'Action.

3. Déroulement du jeu

Afin de participer valablement, le participant doit suivre la procédure suivante :

- a. Le participant ouvre la page d'activation via [Nostalgie et Maes célèbrent l'amitié et vous rassemblent autour d'un verre !](#) ;
- b. Le participant répond à les 3 questions ;

- c. Le participant remplit toutes les données personnelles demandées de manière complète et correcte ;
- d. Le participant accepte les termes et conditions de l'Action.

4. **Prix et désignation du gagnant**

En répondant aux questions, les participants auront une chance de gagner un concert dans son pub local le 30 août 2023.

Concert dans le pub local: 1 soirée dans un café Maes avec un fût de 50 litres de Maes gratuit et un concert de 45 minutes de "The Planes".

Un jury composé de représentants de L'Organisateur et de Nostalgie sélectionnera deux gagnants sur la base de l'histoire d'amitié la plus drôle, la plus émouvante ou la plus folle.

Le gagnant sera contacté par e-mail au plus tard la première semaine d'août et recevra un concert dans son pub local le 30 août 2023.

Les gagnants doivent répondre à cet e-mail dans les 2 jours.

L'absence de réaction ou une réaction tardive entraînera la perte du prix et donnera le droit à l'Organisateur d'attribuer le prix à un gagnant de substitution.

Le courriel indiquant le gain sera considéré comme reçu par le gagnant à la date et à l'heure auxquelles il a été envoyé par l'Organisateur.

Les prix ne seront pas cédés, échangés ou déplacés et ne seront en aucun cas payés en espèces. L'Organisateur se réserve le droit de mettre prématurément fin à cette Action, de modifier éventuellement l'Action (ou les conditions de l'Action) ou de remplacer le prix à gagner par un autre prix d'une nature équivalente.

L'Organisateur se réserve de droit de disqualifier tout participant qui se rendrait coupable de tricherie, qui serait suspect de tricherie ou qui contournerait le présent règlement.

Les prix ne peuvent pas être échangés pour d'autres prix ou convertis en espèces. Chaque prix est indivisible et doit être accepté comme tel.

5. **Privacy Notice**

L'Organisateur est responsable pour le traitement des données personnelles qui sont collectionnées pour pouvoir participer à l'Action. Si un participant ne souhaiterait pas communiquer ses données personnelles, la participation à l'Action est impossible.

L'Organisateur peut utiliser les données personnelles à des fins promotionnelles et de marketing, comme entre autres l'exécution de concours et des campagnes promotionnelles, l'envoi de newsletters, l'affichage d'offres et informations, l'envoi d'informations d'utilisateurs, de service ou toute autre message électronique à travers des appareils mobiles, des réseaux publicitaires et des médias sociaux.

Les données personnelles seront seulement traitées par l'Organisateur, le gérant du site web, l'agence marketing qui organise l'Action, les organisations des festivals participant à la campagne ou une société liée à l'Organisateur au sein du groupe de l'Organisateur ou Heineken. L'Organisateur ne transmettra pas les données personnelles à d'autres parties, sauf si l'Organisateur est légalement obligé de la faire.

Les données personnelles seront supprimées définitivement par Alken-Maes après 3 ans.

Les données personnelles de tous les participants seront traitées conformément à **la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée (y compris le règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679)**.

Les participants ont toujours un droit d'accès, un droit à la rectification ou un droit à l'effacement partiel ou total de leurs données personnelles.

Les participants ont aussi le droit de s'opposer aux (certains) traitements des données personnelles, s'opposer à (une certaine forme de) traitement, d'introduire une plainte auprès de l'autorité de protection des données Belge, ou de demander le transfert des données à un tiers.

Pour cela, ils peuvent contacter le responsable de la protection des données d'Alken-Maes, par l'adresse email privacy@alken-maes.com.

6. Responsabilité

L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable de pannes ou d'erreurs techniques ou informatiques en rapport avec le réseau de téléphonie mobile ou Internet ni d'éventuelles erreurs de saisie et/ou traitement incorrect des réponses ou des données personnelles. L'organisateur décline toute responsabilité à cet égard.

L'Organisateur, les assistants et tierces personnes mandatés par l'Organisateur ne peuvent être tenus responsables des actes résultant de cette Action.

L'Organisateur est en aucun cas responsable des décisions, actes ou refus de tierce personne qui interviendrait dans le cadre de cette Action.

L'Organisateur est en aucun cas responsable des dommages, de vol, blessure, accident ou dépenses de toute nature, qui serait directement ou indirectement lié à la participation à cette Action ou à obtention du prix. Le participant est responsable de sa propre assurance (adéquate).

7. Dispositions finales

Ce règlement sera publié sur le site web [Nostalgie et Maes célèbrent l'amitié et vous rassemblent autour d'un verre !](#) et peut donc être imprimé à partir de ce site web.

Aucun élément issu de ou en rapport avec cette Action ne peut être reproduit, copié ou publié sans l'accord écrit explicite et préalable de l'Organisateur.

Aucun droit ne pourra être dérivé de cette Action.

A l'exception de l'envoi du présent règlement ou de la notification du gagnant, aucune forme de communication, tant physique qu'électronique, ne sera effectuée sur le déroulement de l'Action. Ceci est applicable pendant et après l'Action.

Cette Action est régie par le droit belge. Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Anvers, section de Malines, sont les seuls compétents en cas de litige.

Des questions ou des réclamations au titre du présent règlement ou de la présente action peuvent être envoyées par email à maes@alken-maes.com.

Pour les interprétations ou additions du texte/règlement, le texte néerlandais prévaut.